

CAN : bénéficiez d'aides publiques pour améliorer votre logement

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire permet d'aider financièrement les propriétaires occupants et bailleurs privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leurs logements.

Pour quels travaux ?

- Les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, ...)
- Les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (aménagement de la salle de bain, des WC, installation d'un monte-escalier, ...)
- Les travaux de réhabilitation globale du logement

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier et doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources (*35 % des propriétaires occupants de la CAN sont éligibles*)
- Les propriétaires bailleurs privés de biens immobiliers occupés ou vacants avant travaux, et sans conditions de ressources. *Ces derniers bénéficient de subventions pour réaliser des travaux leur permettant de valoriser leur bien, ainsi que d'une déduction fiscale importante sur leurs revenus fonciers bruts. En contrepartie, ils s'engagent à louer pendant 9 ans leur logement à un loyer abordable à des ménages dont les ressources sont plafonnées.*

Exemples de financement

1^{er} exemple : précarité énergétique

Monsieur et Madame Dupont envisagent d'installer une chaudière à condensation, isoler les combles et remplacer 6 fenêtres. Coût global des travaux : 14 243 € HT

Aides accordées :

- | | |
|---|---------|
| - Aide de l'Anah : | 6 000 € |
| - Aide du programme « Habiter Mieux » : | 2 000 € |
| - Aide de la CAN : | 1 500 € |
| - Aide de la Région Poitou-Charentes : | 1 200 € |

Total des aides : 10 700 €, soit 75 % du montant des travaux

2^{ème} exemple : maintien à domicile

Monsieur et Madame Durant envisagent d'adapter leur salle de bain équipée d'une baignoire. Coût global des travaux : 12 038 € HT

Aides accordées :

- Aide de l'Anah :	5 485 €
- Aide de la CAN :	1 000 €
- Aide de la caisse de retraite :	3 000 €

Total des aides : 9 485 €, soit 79 % du montant des travaux

3^{ème} exemple : réhabilitation d'un logement locatif

Monsieur Michel envisage de réhabiliter un logement pour le mettre en location. Coût global des travaux : 68 268 € HT

Aides accordées :

- Aide de l'Anah :	22 331 €
- Aide du programme « Habiter Mieux » :	1 200 €
- Aide de la CAN :	6 880 €
- Aide de la Région Poitou-Charentes :	1 200 €

Total des aides : 31 611 €, soit 46 % du montant des travaux

Pour tout renseignement :
ADIL des Deux-Sèvres - 28 rue du Bas Paradis - 79 000 Niort
Tél. : 05 49 28 08 08